Code :
MS640373

3ème année

EXERCICES TECHNIQUES

Recueil d'exercices pratiques pour la maîtrise des techniques de coupe et couture.



DOMAINE : Coupe et Couture
OPTION : Coupe et Couture



TABLE DES MATIÈRES

PRÉLIMINAIRES **1**

0.1. Objectifs Généraux du Cours 1

- 0.1.1. Maîtrise du lexique fondamental 1
- 0.1.2. Articulation des savoirs au contexte professionnel 1
- 0.1.3. Développement d'une conscience citoyenne et éthique 1

0.2. Méthodologie et Approche Pédagogique 1

- 0.2.1. Un Postulat : L'Ancrage Professionnel 1
- 0.2.2. Une Didactique Bimodale 2
- 0.2.3. L'Évaluation Formative par le Scénario 2

0.3. Bibliographie Sélective et Sources 2

- 0.3.1. Fondamentaux doctrinaux et conceptuels 2
- 0.3.2. Le Cadre Juridique et Institutionnel Congolais 3
- 0.3.3. Ressources pour l'Adaptation Didactique 3

PARTIE 1 : CADRE THÉORIQUE ET BUDGÉTAIRE DE L'ÉTAT **4**

L'État, un ménage à grande échelle 4

Le budget, la feuille de route de la nation 4

Les ressources, le carburant de l'action publique 4

Les dépenses, l'impact concret sur le quotidien 4

CHAPITRE 1 : NOTIONS FONDAMENTALES DES FINANCES PUBLIQUES **5**

1.1. Définition et Objet des Finances Publiques 5

- a. Le paradoxe de l'argent public 5
- A. Définition des Finances Publiques 5

FIGURE 1 : RÉF. IMG (6482-0481-7215) **7**

Le bâtiment du Ministère des Finances symbolisant la gestion étatique 7

- B. L'Objet des Finances Publiques 7

FIGURE 2 : RÉF. IMG (1860-6244-9927) **10**

Une route asphaltée neuve traversant un paysage rural congolais 10

- Anecdote : La tontine du Vieux Siméon 10

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

1.2. Distinction entre Finances Publiques et Finances Privées....12
- a. Le trésor du Roi et le budget de l'État....12
- A. La Finalité : Intérêt Général contre Intérêt Particulier....12

FIGURE 3 : RÉF. IMG (0101-0696-2168)....14

Schéma comparatif des objectifs financiers public et privé à Matadi....14
- B. Les Moyens : Contrainte contre Volonté....14

FIGURE 4 : RÉF. IMG (0320-2425-6784)....16

Flux financiers contrastés entre un agent de la DGI et un vendeur....16
- b. Scénarios et Exercices....16

1.3. Les Composantes du Secteur Public en RDC....18
- a. Une administration, plusieurs visages....18
- A. L'Administration Publique Centrale....18

FIGURE 5 : RÉF. IMG (1672-9625-7202)....20

Schéma simplifié de l'Administration Publique Centrale en RDC....20
- B. Les Entités Territoriales Décentralisées (ETD)....20
- C. Les Entreprises du Portefeuille et Établissements Publics....20

FIGURE 6 : RÉF. IMG (9058-3243-5538)....23

Le secteur public au quotidien : provinces et entreprises publiques....23
- Une anecdote de bureau à Goma....23

1.4. Le Cadre Juridique : La Loi Financière (LOFIP)....25
- a. L'ordre dans la caisse de l'État....25
- A. La LOFIP : La "Constitution" de l'Argent Public....25

FIGURE 7 : RÉF. IMG (5284-5342-6250)....27

Le parcours d'un billet de banque dans le budget de l'État....27
- B. Les Grands Principes Budgétaires Renforcés....27

FIGURE 8 : RÉF. IMG (3366-6702-8605)....29

Un projet public bien géré grâce aux règles de la LOFIP....29
- De la paillote à la Direction Générale des Recettes....29

CHAPITRE 2 : LA THÉORIE DES DÉPENSES PUBLIQUES....32

2.1. Notion et Classification des Dépenses Publiques....32

- a. Qu'est-ce qu'une dépense publique ?.....32
- A. Définition de la Dépense Publique.....32
- B. La Classification des Dépenses Publiques.....32

FIGURE 9 : RÉF. IMG (0027-8729-6562).....35

Les trois visages de la dépense publique de l'État congolais.....35
- SCÉNARIOS ET EXERCICES.....35

2.2. Les Dépenses de Fonctionnement, de Personnel et d'Investissement.....37
- a. Le budget de l'État, un miroir de ses priorités.....37
- A. Les Dépenses de Fonctionnement : L'huile dans le moteur.....38

FIGURE 10 : RÉF. IMG (9610-2038-0844).....40

Schéma simplifié des trois types de dépenses publiques de l'État.....40
- B. Les Dépenses de Personnel : Le cœur humain de l'État.....40
- C. Les Dépenses d'Investissement : Construire l'avenir.....41

FIGURE 11 : RÉF. IMG (2910-3671-9558).....43

Un chantier de construction d'une route nationale en République Démocratique 43
- L'anecdote de Tante Hélène et la tontine de l'État.....43

2.3. Le Contrôle de l'Utilité Publique des Dépenses.....45
- a. Une question de bon sens national.....45
- A. L'utilité publique : au-delà des chiffres.....45

FIGURE 12 : RÉF. IMG (8388-7923-0937).....48

Schéma simple montrant la chaîne de la dépense publique efficace.....48
- B. Les 3 "E" du contrôle de performance.....48

FIGURE 13 : RÉF. IMG (2145-1267-2744).....51

Une belle route neuve en pleine brousse avec un seul panneau "Impasse".....51
- SCÉNARIOS ET EXERCICES.....51

CHAPITRE 3 : LE BUDGET DE L'ÉTAT : NATURE ET STRUCTURE.....54

3.1. Définition et Caractère de l'Acte Budgétaire.....54
- a. Une confusion à éviter.....54
- A. Définition : La Loi de Finances.....54

FIGURE 14 : RÉF. IMG (8259-0800-5426).....56

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

Balance de la justice pesant des pièces et des services publics....56
- B. Les Trois Caractères de l'Acte Budgétaire....56

FIGURE 15 : RÉF. IMG (6963-7488-5632)....59

Schéma simple du parcours d'approbation de la loi de finances....59
- C. Le cas particulier de la formation "Hôtesse d'Accueil"....59

3.2. Le Cycle Budgétaire : Préparation et Vote....61
- a. Le plan avant la maison....61
- A. La Phase de Préparation : La Cuisine du Gouvernement....61

FIGURE 16 : RÉF. IMG (1256-4925-4556)....64

Le projet de budget, un travail technique des ministères et experts....64
- B. La Phase du Vote : Le Débat Démocratique....64

3.3. La Structure de la Loi de Finances....67
- a. Un document en deux temps....67
- A. La Première Partie : L'autorisation et les grandes masses....67
- B. La Deuxième Partie : Le détail chiffré des crédits....68
- SCÉNARIOS ET EXERCICES....68

3.4. Les Budgets Annexes et Comptes Spéciaux....70
- a. Le principe et l'exception....70
- A. Le Budget Annexe : Le "Petit Frère" du Budget Général....70
- B. Le Compte Spécial du Trésor : La "Caisse d'Urgence"....70

FIGURE 17 : RÉF. IMG (7482-1609-1635)....73

Schéma simplifié du budget de l'État et de ses satellites financiers....73
- Anecdote : La Caisse du Chef de Groupement....73

CHAPITRE 4 : LES GRANDS PRINCIPES BUDGÉTAIRES....76

4.1. Le Principe de l'Annualité Budgétaire....76
- a. Une question de rythme....76
- A. Définition du Principe....76
- B. Les Aménagements au Principe....76

FIGURE 18 : RÉF. IMG (4394-5338-9161)....79

Le cycle budgétaire annuel et ses exceptions pluriannuelles expliqués simplem....79
- C. Scénarios et Exercices....79

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

4.2. Le Principe de l'Unité et de l'Universalité.....81
- a. La règle du 'pot commun' familial.....81
- A. Le Principe d'Unité : Un seul document pour tout voir.....81

FIGURE 19 : RÉF. IMG (4353-6162-0205).....84

Un grand livre de comptes unique contre des papiers éparpillés.....84
- B. Le Principe d'Universalité : Pas de mariage entre une recette et une dépense.....84

FIGURE 20 : RÉF. IMG (1971-1445-8087).....87

Le grand réservoir du Trésor public alimentant toutes les dépenses.....87
- Scénarios et Exercices.....87

4.3. Le Principe de la Spécialité des Crédits.....89
- a. Introduction : Le budget, une liste de courses précise.....89
- A. La signification du principe : un crédit, une mission.....90

FIGURE 21 : RÉF. IMG (1703-5456-5471).....92

Schéma de la ventilation des crédits budgétaires pour un ministère.....92
- B. Les deux dimensions de la spécialité.....92

FIGURE 22 : RÉF. IMG (4063-5306-1108).....95

Des paniers de marché étiquetés (Santé, Éducation, Routes, Sécurité).....95
- b. Anecdote : La route du Kasaï contre le stade de la ville.....95

4.4. Le Principe de l'Équilibre Budgétaire.....97
- a. Le carnet de Maman Hélène à Lisala.....97
- A. Définition de l'équilibre.....97
- B. Les deux types de déséquilibre.....98

PARTIE 2 : LES RESSOURCES PUBLIQUES ET LA FISCALITÉ.....100

D'où vient l'argent pour le "makala" de l'État ?.....100

Les deux poches du Trésor Public.....100

Le rôle des régies financières et votre futur poste.....100

De la poche du citoyen au budget de la Nation.....100

CHAPITRE 5 : TYPOLOGIE DES RESSOURCES PUBLIQUES.....101

5.1. Les Ressources Définitives et Temporaires.....101
- a. L'État et son portefeuille.....101

- A. Les Ressources Définitives : L'argent qui reste....101

FIGURE 23 : RÉF. IMG (9174-2094-0798)....103

Schéma comparatif d'une ressource définitive et d'une ressource temporaire....103

- B. Les Ressources Temporaires : L'argent à rembourser....103

FIGURE 24 : RÉF. IMG (9122-3195-9984)....106

Illustration du cycle de vie d'un emprunt public pour projet....106

- b. Anecdote : La palabre de la taxe à Idiofa....106

5.2. Les Recettes Domaniales et Administratives....108

- a. L'argent qui ne vient pas de l'impôt....108
- A. Les Recettes Domaniales : L'État est un Propriétaire....108

FIGURE 25 : RÉF. IMG (6563-0779-3051)....110

Le bac de traversée du fleuve, une source de revenu domanial direct....110

- B. Les Recettes Administratives : L'État est un Prestataire....110

FIGURE 26 : RÉF. IMG (1701-0288-5504)....113

Le guichet de la commune délivrant un acte de naissance payant....113

- Anecdote : La concession de Maman Hélène à Matadi....113

5.3. Les Recettes Fiscales : Notion d'Impôt....115

- a. Une idée vieille comme les pyramides....115
- A. Définition et Caractères de l'Impôt....115
- B. Impôt, Taxe et Redevance : Ne pas confondre....116

FIGURE 27 : RÉF. IMG (9236-8410-8273)....118

Schéma simple montrant la différence entre impôt, taxe et redevance....118

- L'anecdote de Maman Hélène et la patente....118

5.4. Les Recettes Parafiscales et Dons....120

- a. L'impôt déguisé et le cadeau intéressé....120
- A. La Parafiscalité : Une Recette Affectée....120

FIGURE 28 : RÉF. IMG (4650-5905-7688)....122

Schéma simple montrant la différence entre impôt, recette parafiscale et don....122

- B. Les Dons et Legs : La Générosité comme Ressource....122

CHAPITRE 6 : LE SYSTÈME FISCAL CONGOLAIS ET LES RÉGIES....125

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

6.1. Organisation de l'Administration Financière....125
- a. Une administration pour orienter l'argent de l'État....125
- A. Les Trois Piliers de la Collecte....125

FIGURE 29 : RÉF. IMG (7769-9447-1316)....127

Les trois régies financières comme les trois branches d'une même rivière....127
- B. Portrait des Régies Financières....127

FIGURE 30 : RÉF. IMG (2303-1976-0602)....130

Schéma simple du circuit de l'argent : du citoyen à l'État....130
- C. Scénarios et Exercices....130

6.2. Rôles comparés de la DGI et de la DGDA....132
- a. L'argent de l'État : une affaire de famille ?....132
- A. La DGI : Le percepteur à l'intérieur du pays....132
- B. La DGDA : Le gardien des frontières économiques....132

FIGURE 31 : RÉF. IMG (6736-4786-6657)....135

Schéma comparatif des zones d'intervention de la DGI et de la DGDA....135
- SCÉNARIOS ET EXERCICES....135

6.3. La DGRAD et les Recettes Non-Fiscales....137
- a. L'argent de l'État au-delà de l'impôt....137
- A. Mission et Nature de la DGRAD....137
- B. Les Catégories de Recettes Non-Fiscales....137

FIGURE 32 : RÉF. IMG (4386-2753-5546)....140

Mosaïque de documents officiels générant des recettes non-fiscales pour l'État....140
- b. Scénarios et Exercices....140

CHAPITRE 7 : TECHNIQUE FISCALE ET TVA....143

7.1. Les Éléments Techniques de l'Impôt....143
- a. La contribution de tous....143
- A. L'Assiette de l'impôt : Sur quoi paie-t-on ?....143
- B. Le Taux d'imposition : Combien paie-t-on ?....143

FIGURE 33 : RÉF. IMG (5085-3301-3470)....145

Décomposition d'un ticket de caisse pour comprendre l'impôt....145
- C. La Liquidation et le Recouvrement : Le calcul et la collecte....145

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

7.2. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : Mécanisme.....147
- a. L'impôt invisible sur le ticket de caisse.....147
- A. Le principe de la valeur ajoutée.....147
- B. Le mécanisme de déduction : cœur du système.....148
- C. La neutralité pour l'entreprise et le poids sur le consommateur.....148

FIGURE 34 : RÉF. IMG (3049-7296-6340).....150

Schéma du circuit de la TVA du producteur au consommateur final.....150
- SCÉNARIOS ET EXERCICES.....150

7.3. La TVA dans le Secteur de l'Hôtellerie et Restauration.....152
- a. La note salée du restaurant.....152
- A. Le principe du collecteur-redevable.....152
- B. Les taux applicables en hôtellerie-restauration.....152

FIGURE 35 : RÉF. IMG (8734-7209-5885).....155

Le circuit de la TVA dans un hôtel à Goma.....155
- SCÉNARIOS ET EXERCICES.....155

7.4. L'Impôt Professionnel sur les Rémunérations (IPR).....156
- a. Le salaire brut n'est pas le salaire en poche.....156
- A. L'IPR : La contribution du salarié à la nation.....157
- B. Le mécanisme du prélèvement à la source.....157

FIGURE 36 : RÉF. IMG (2387-5801-9488).....159

Anatomie d'une fiche de paie simplifiée pour débutant.....159
- C. Le principe du barème progressif.....159

FIGURE 37 : RÉF. IMG (1244-4050-8626).....161

Visualisation du principe de l'impôt progressif sur le revenu.....161
- b. Scénarios et exercices.....161

CHAPITRE 8 : FISCALITÉ SPÉCIFIQUE DU TOURISME ET PROCÉDURES.....163

8.1. Taxes Spécifiques : Promotion Touristique et Droits d'Accises.....163
- a. Le financement du rayonnement national.....163
- A. La Taxe Promotionnelle du Tourisme (TPT).....163

FIGURE 38 : RÉF. IMG (4859-5201-7915).....165

Le parcours de la Taxe Promotionnelle du Tourisme de l'hôtel à l'État.....165

- B. Les Droits d'Accises sur les Biens et Services de Luxe.....165

8.2. Le Civisme Fiscal et la Lutte contre la Fraude.....168

- a. Le conte du festin gâché.....168
- A. Le Civisme Fiscal : l'huile du moteur de l'État.....168
- B. La Fraude Fiscale : une concurrence déloyale.....168

8.3. Le Contentieux Fiscal : Réclamations et Recours.....171

- a. Le désaccord est un droit, même avec l'État.....171
- A. La Réclamation Contentieuse : Le Dialogue Administratif.....171

FIGURE 39 : RÉF. IMG (5131-4013-6791).....173

Schéma simplifié du parcours d'une réclamation fiscale en RDC.....173

- B. Le Recours Juridictionnel : Quand le Dialogue Échoue.....173

PARTIE 3 : EXÉCUTION BUDGÉTAIRE ET FINANCES LOCALES.....176

Du Budget à la Réalité.....176

Les Acteurs de la Dépense.....176

Le Pouvoir Local et son Portefeuille.....176

Le Contrôle : L'Œil du Bon Gestionnaire.....176

CHAPITRE 9 : L'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES.....177

9.1. La Séparation des Ordonnateurs et des Comptables.....177

- a. L'argent de l'État, un trésor sous double clé.....177
- A. Le Rôle de l'Ordonnateur : Le Décideur.....177
- B. Le Rôle du Comptable Public : Le Payeur-Contrôleur.....177
- C. Le Principe de Séparation : Une Règle de Sécurité.....178

9.2. La Chaîne de la Dépense Publique.....179

- a. La discrétion de l'argent public.....179
- A. Les quatre maillons de la chaîne (E.L.O.P.).....180

FIGURE 40 : RÉF. IMG (0131-8421-2442).....182

Schéma simplifié des quatre étapes de la dépense publique en RDC.....182

- b. Le mystère du salaire de Tonton Mbuyi.....182

9.3. La Chaîne de la Recette Publique.....184

- a. Le voyage de l'argent public.....184
- A. Les Phases Administratives : De la Créance au Calcul.....184

FIGURE 41 : RÉF. IMG (5155-7516-0092) **186**

Un agent de la DGI vérifiant les documents d'un contribuable. 186

- B. Les Phases Comptables : De l'Ordre à l'Encaissement 186

FIGURE 42 : RÉF. IMG (2210-2131-0423) **189**

Un citoyen payant un impôt au guichet du Trésor public. 189

- b. Scénarios et Exercices 189

9.4. Le Contrôle de l'Exécution Budgétaire 191

- a. Le principe de la redevabilité 191
- A. Le Contrôle Administratif (L'œil interne) 191
- B. Le Contrôle Parlementaire (La voix du peuple) 191

FIGURE 43 : RÉF. IMG (1084-3353-8291) **193**

Les trois piliers du contrôle budgétaire en RDC 193

- C. Le Contrôle Juridictionnel (Le marteau du juge) 193

CHAPITRE 10 : LES FINANCES DES PROVINCES ET DES ETD **196**

10.1. Le Principe de la Décentralisation Financière 196

- a. Un principe né d'un besoin de proximité 196
- A. L'autonomie financière : une liberté contrôlée 196

FIGURE 44 : RÉF. IMG (0560-9235-8717) **198**

Schéma simple de la répartition des recettes de l'État congolais 198

- B. Les Acteurs et les Instruments 198

10.2. Les Recettes Propres des Provinces 200

- a. Une autonomie à financer 200
- A. La nature des recettes provinciales 201

FIGURE 45 : RÉF. IMG (3896-1439-2630) **203**

Un reçu de la taxe provinciale de séjour touristique à Goma 203

- B. L'interdiction du cumul d'impôts 203

10.3. La Fiscalité des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) 205

- a. L'impôt, une idée aussi vieille que les pyramides 205
- A. Les ETD et leur pouvoir fiscal 205
- B. Les principales taxes perçues par les ETD 206

10.4. La Rétrocession et la Péréquation 208

MURHULA BAZIKANGE M.
Directeur Editorial
+243 860 655 590

- a. Un principe de justice financière.....208
- A. La Rétrocession : Le Retour à l'Envoyeur.....208

FIGURE 46 : RÉF. IMG (2652-0629-1698).....210

Schéma simplifié du mécanisme de la rétrocession financière en RDC.....210

- B. La Péréquation : Le Partage Solidaire.....210

FIGURE 47 : RÉF. IMG (7725-5545-2949).....212

Le principe de la péréquation pour l'équilibre national congolais.....212

- b. Au cœur de la solidarité nationale.....212

ANNEXES.....215

A.1. Glossaire de Terminologie Financière.....215

- A. Principes Budgétaires Fondamentaux.....215
- B. Acteurs et Chaînes Financières.....216
- C. Le Contrôle des Finances Publiques.....217

A.2. Modèles de Documents Fiscaux et Comptables.....218

- A. Documents Commerciaux et Comptables Fondamentaux.....218
- B. Documents Fiscaux Déclaratifs Essentiels.....219
- C. Documents de Gestion de Trésorerie.....220

A.3. Carte des Régies Financières en RDC.....221

- A. Définition et Cadre Juridique.....221
- B. La Direction Générale des Impôts (DGI).....221
- C. La Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA).....222
- D. La Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales et de Parti.....223
- E. Organes de Coordination et de Contrôle.....223

A.4. Extraits de la Loi sur la Nomenclature des Taxes.....224

- A. Principes Généraux de la Taxation.....224
- B. Répartition des Compétences Fiscales en RDC.....225
- C. Nomenclature indicative de Taxes courantes.....225

PRÉLIMINAIRES

0.1. Objectifs Généraux du Cours

0.1.1. Maîtrise du lexique fondamental

La finalité première est l'acquisition par l'élève du vocabulaire essentiel des finances publiques. L'apprenant doit pouvoir définir avec précision des notions-clés comme le budget de l'État, l'impôt, la dépense publique et la dette. La construction de ce socle de connaissances stables et univoques prépare à des analyses plus complexes. Cette compétence lexicale assure une communication professionnelle claire, notamment au sein d'une administration publique.

0.1.2. Articulation des savoirs au contexte professionnel

Au-delà de la théorie, le cours établit un lien direct entre les concepts financiers et les situations professionnelles de l'hôtesse d'accueil. L'objectif est de permettre à l'élève de situer son rôle au sein d'une entité publique ou paraétatique. La compréhension des mécanismes budgétaires éclaire son propre statut d'agent, l'origine de sa rémunération et la nature des services rendus aux usagers. L'élève apprend à contextualiser sa fonction dans la chaîne administrative et financière de l'État.

0.1.3. Développement d'une conscience citoyenne et éthique

L'enseignement vise à forger une éthique de la fonction publique. Comprendre l'origine des fonds publics (impôts, taxes, redevances) et leur allocation doit instiller un sens aigu de la responsabilité. L'élève est ainsi sensibilisé à la bonne gestion des ressources de l'État et au principe de redevabilité envers le citoyen-contribuable. Cette dimension éthique est fondamentale pour tout agent représentant une institution publique.

0.2. Méthodologie et Approche Pédagogique

0.2.1. Un Postulat : L'Ancrage Professionnel

L'enseignement des finances publiques dans une filière orientée vers les métiers de l'accueil procède d'un postulat simple. La future professionnelle évoluera fréquemment au contact d'institutions publiques ou paraétatiques, de

l'administration centrale à l'entité territoriale décentralisée. Sa compréhension de l'environnement administratif et budgétaire de l'État constitue un atout différenciant. Ce savoir n'est pas abstrait ; il est une composante de sa culture professionnelle et citoyenne.

0.2.2. Une Didactique Bimodale

La démarche pédagogique est donc bimodale. D'une part, elle assure la transmission rigoureuse des concepts fondamentaux : budget de l'État, impôt, dépense publique, dette. La maîtrise de ce lexique technique de base est un prérequis. D'autre part, chaque notion théorique trouve une résonance immédiate dans le cadre professionnel futur de l'élève. L'objectif est de connecter un principe général (ex: la procédure de la chaîne de la dépense) à une situation concrète (ex: le traitement d'une facture fournisseur dans un cabinet ministériel).

0.2.3. L'Évaluation Formative par le Scénario

Finalement, l'évaluation privilégie la compétence sur la seule restitution. Les exercices et mises en situation ancrent les finances publiques dans des contextes plausibles pour une hôtesse d'accueil. Il s'agit de vérifier la capacité de l'élève à décoder une information pertinente dans son milieu. La lecture d'une ligne budgétaire simplifiée ou la compréhension du rôle d'une régie financière sont des compétences cibles, plus que la mémorisation de définitions complexes.

0.3. Bibliographie Sélective et Sources

0.3.1. Fondamentaux doctrinaux et conceptuels

La sélection des sources répond à un double impératif. Elle ancre la matière dans ses fondements scientifiques tout en anticipant le défi didactique posé par le profil des apprenants. L'enseignant trouvera dans les travaux classiques de la science financière (notamment Gaston Jèze, Paul Marie Gaudemet) le socle théorique indispensable pour asseoir sa propre maîtrise des concepts. Ces lectures permettent de distinguer les grands courants de pensée relatifs au rôle de l'État et à la nature de l'impôt, assurant une transmission rigoureuse des savoirs fondamentaux, même simplifiés.

0.3.2. Le Cadre Juridique et Institutionnel Congolais

Une connaissance précise du droit positif congolais est requise. La Constitution du 18 février 2006, particulièrement dans ses dispositions sur les finances de l'État et des provinces, forme le premier pilier. La Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques (LOFIP) constitue la référence normative indépassable. Sa consultation directe est encouragée pour familiariser l'enseignant avec l'architecture budgétaire, les nomenclatures et les procédures d'exécution de la dépense publique en vigueur en République Démocratique du Congo.

0.3.3. Ressources pour l'Adaptation Didactique

Cette bibliographie inclut également des documents à vocation plus pratique. Les rapports de la Cour des Comptes, les lois de finances annuelles et leurs synthèses publiées par le Ministère du Budget offrent un matériau concret. Ces sources sont essentielles pour transposer la complexité des mécanismes budgétaires en notions directement intelligibles et en exemples pertinents, adaptés au contexte professionnel spécifique de l'option "Hôtesse d'Accueil", où la compréhension globale prime sur l'expertise technique.

Partie 1 : CADRE THÉORIQUE ET BUDGÉTAIRE DE L'ÉTAT

L'État, un ménage à grande échelle

L'État fonctionne comme une très grande famille. Il a des revenus à percevoir et des dépenses à gérer pour le bien-être de tous ses membres. Ces membres sont les citoyens. Les finances publiques fournissent les règles et les outils pour cette gestion collective massive. Cette discipline organise la vie économique de la nation, de Moanda à Bunia, en assurant son fonctionnement quotidien.

Le budget, la feuille de route de la nation

Annuellement, l'État établit un document essentiel : la loi de finances, ou budget. Ce texte chiffre les ambitions politiques du gouvernement pour l'année à venir. Il prévoit les recettes attendues et autorise les dépenses nécessaires. C'est l'acte qui transforme les promesses politiques en actions concrètes et mesurables, comme la construction d'un pont sur le fleuve Kwilu.

Les ressources, le carburant de l'action publique

Pour financer ses actions, l'État a besoin de ressources. La principale source de revenus provient des impôts et taxes payés par les citoyens et les entreprises. Ce prélèvement obligatoire n'est pas une punition. Il incarne le principe de solidarité nationale. Chaque contribution, même modeste, permet de financer les services communs essentiels à tous les Congolais.

Les dépenses, l'impact concret sur le quotidien

L'argent collecté est ensuite dépensé dans des domaines qui affectent la vie de chacun. Il s'agit des salaires des fonctionnaires, de la construction des écoles à Mbandaka, de l'entretien des hôpitaux au Kasaï ou de la sécurité du territoire. Une bonne gestion de ces dépenses garantit la qualité des services publics, le premier visage de l'État pour le citoyen.

Chapitre 1 : Notions Fondamentales des Finances Publiques

1.1. Définition et Objet des Finances Publiques

a. Le paradoxe de l'argent public

Un des faits les plus curieux des finances publiques est leur invisibilité. Chaque jour, un citoyen de Bunia, dans l'Ituri, utilise des services sans toujours réaliser qu'ils sont financés par l'État. C'est un phénomène quotidien, presque naturel.

Pourtant, la route qu'il emprunte, l'école de ses enfants ou le salaire du policier au carrefour proviennent de ce grand portefeuille collectif. L'étude de ce portefeuille, de sa gestion et de son impact, est le cœur des finances publiques.

A. Définition des Finances Publiques

Les finances publiques sont la discipline qui étudie les ressources et les dépenses de l'État ainsi que des autres collectivités publiques (provinces, villes, communes). Concrètement, elles répondent à deux questions simples.

- D'où vient l'argent de l'État ? (Les recettes)
- Comment l'État dépense-t-il cet argent ? (Les dépenses)

Leur équilibre est au cœur de la gestion d'un pays, de la plus petite chefferie à l'administration centrale. Chaque décision financière a une conséquence directe sur la vie des citoyens.

Figure 1 : Réf. IMG (6482-0481-7215)

Le bâtiment du Ministère des Finances symbolisant la gestion étatique



Figure 1 : Réf. IMG (6482-0481-7215)

Le bâtiment du Ministère des Finances symbolisant la gestion étatique

a. Le coffre-fort de la Nation

Ce type de bâtiment officiel, comme l'Hôtel des Finances à Kinshasa, représente le centre névralgique des finances publiques. C'est ici que les budgets sont élaborés, que les recettes sont centralisées et que les ordres de dépense sont émis. Sa structure imposante symbolise l'autorité de l'État en matière de collecte et d'utilisation des fonds publics. Il incarne la souveraineté financière du pays.

b. Les recettes : le carburant de l'État

Pour fonctionner, l'État a besoin de ressources financières. Celles-ci proviennent principalement des impôts (comme la TVA payée sur un produit) et des taxes (comme les droits de douane perçus au port de Matadi). Ces recettes sont le carburant indispensable à la machine étatique.

c. Les dépenses : le moteur du développement

L'argent collecté est ensuite réinjecté dans l'économie sous forme de dépenses. Celles-ci servent à payer les salaires des fonctionnaires, à construire des infrastructures (routes, hôpitaux) et à financer les services publics essentiels pour la population.

B. L'Objet des Finances Publiques

Au-delà de la simple comptabilité, les finances publiques poursuivent trois grands objectifs interdépendants. Ces buts montrent que la gestion de l'argent public est un acte politique et social.

- **L'allocation des ressources** : L'État choisit de financer une route à Gbadolite plutôt qu'un stade, ou l'inverse. C'est une décision de priorité qui oriente le développement du pays.
- **La redistribution des revenus** : Par les impôts progressifs et les aides sociales, l'État cherche à réduire les inégalités entre les citoyens, par exemple entre un riche commerçant de Lubumbashi et un agriculteur du Kwilu.

- **La stabilisation de l'économie** : En période de crise, l'État peut augmenter les dépenses publiques pour stimuler l'activité. En cas de forte inflation, il peut au contraire les réduire pour freiner la hausse des prix.

Figure 2 : Réf. IMG (1860-6244-9927)

Une route asphaltée neuve traversant un paysage rural congolais



Figure 2 : Réf. IMG (1860-6244-9927)

Une route asphaltée neuve traversant un paysage rural congolais

a. Le fruit visible de l'impôt

Une route neuve, un pont ou un hôpital bien équipé sont les manifestations les plus concrètes de l'action des finances publiques. Cette image montre comment l'argent collecté auprès des citoyens et des entreprises est transformé en un bien public tangible, accessible à tous. C'est le passage de l'abstrait (un chiffre dans un budget) au concret (un service utilisé au quotidien).

b. L'allocation en action

La construction de cette route a nécessité un choix. Le gouvernement a décidé d'allouer une partie de son budget à ce projet spécifique, le jugeant plus important à ce moment-là qu'une autre dépense potentielle. C'est l'illustration parfaite du premier objectif des finances publiques.

c. Un impact sur le quotidien

Cette infrastructure a des effets directs. Elle réduit le temps de trajet pour un paysan de l'Équateur voulant vendre sa récolte en ville. Elle permet à une ambulance d'atteindre plus vite un centre de santé. Elle démontre l'objectif final : améliorer le bien-être de la population.

Anecdote : La tontine du Vieux Siméon

Dans un village près de Kananga, au Kasaï-Central, le vieux chef Siméon expliquait les finances de l'État à sa petite-fille avec une image simple. "Tu vois notre tontine du dimanche ? Chacun met un peu d'argent dans la caisse. C'est notre recette. Si la case d'un membre brûle, nous utilisons l'argent de la caisse pour l'aider à la reconstruire. C'est notre dépense. L'État, c'est juste une très, très grande tontine. Les impôts, c'est la cotisation de chacun. Les routes, les écoles, les hôpitaux, ce sont les reconstructions et les aides que la grande tontine offre à tous ses membres. Si personne ne cotise, la caisse est vide et personne ne peut être aidé."

Exercice 1 : Maman Adolphine à l'aéroport de la Luano

Énoncé : Maman Adolphine, qui se prépare à son futur métier d'hôtesse d'accueil, fait un stage d'observation à l'aéroport de la Luano à Lubumbashi. Elle remarque qu'un passager étranger paie une taxe de 50 USD pour son visa aéroportuaire. Au même moment, elle voit des ouvriers qui construisent une nouvelle aérogare. En tant qu'experte en finances publiques, elle doit identifier les flux financiers.

Résolution pas-à-pas :

1. **Étape 1 : Identification de la recette publique** La taxe de 50 USD payée par le passager pour son visa est une recette pour l'État. Cet argent entre dans les caisses d'un service public (la DGM, Direction Générale de Migration).

2. **Étape 2 : Identification de la dépense publique** La construction de la nouvelle aérogare est une dépense publique d'investissement. L'État (ou une de ses entreprises) utilise des fonds pour créer une infrastructure qui bénéficiera à l'ensemble de la communauté des voyageurs.

Exercice 2 : Le nouveau marché de Mbandaka

Énoncé : La mairie de Mbandaka, dans la province de l'Équateur, décide de construire un nouveau marché central pour remplacer l'ancien, devenu trop petit. Pour financer ce projet, la mairie utilise une partie des fonds provenant de la patente, une taxe payée chaque année par tous les commerçants de la ville. Le coût total du projet est de 200 millions de Francs Congolais.

Résolution pas-à-pas :

1. **Étape 1 : Identifier l'acteur qui paie** Les commerçants de Mbandaka sont les contribuables. En payant la patente, ils versent une recette fiscale à une collectivité publique.

2. **Étape 2 : Identifier l'acteur qui gère l'argent** La mairie de Mbandaka est la collectivité publique. Elle a le pouvoir de collecter la taxe (recette) et de décider comment l'utiliser pour l'intérêt général (dépense).

3. **Étape 3 : Qualifier l'opération** Le paiement de la patente est une opération de recette. La construction du marché, pour un coût de 200

millions de FC, est une opération de dépense publique d'investissement.

1.2. Distinction entre Finances Publiques et Finances Privées

a. Le trésor du Roi et le budget de l'État

Pendant des siècles, la fortune du Roi et celle du Royaume étaient confondues. Le souverain puisait dans le trésor public pour ses fêtes, ses châteaux et ses dépenses personnelles. Une mauvaise récolte dans le Kwilu ou une attaque de pirates à Moanda impactait directement la poche du monarque. Cette fusion créait une gestion imprévisible et souvent injuste pour le peuple.

Aujourd'hui, une séparation stricte existe. L'argent de l'État n'est pas l'argent du Président. Les finances publiques suivent des règles précises pour servir l'intérêt général. Les finances privées, celles d'une entreprise ou d'un ménage, visent des objectifs particuliers. Comprendre cette frontière est fondamental.

A. La Finalité : Intérêt Général contre Intérêt Particulier

Fondamentalement, les finances publiques visent la satisfaction de l'intérêt général. L'État construit une route à Mbandaka non pour gagner de l'argent, mais pour désenclaver la région et améliorer la vie des citoyens. Il finance les hôpitaux, les écoles et la sécurité nationale. La recherche du profit est absente de cette logique.

Inversement, les finances privées cherchent un intérêt particulier. Une entreprise de transport comme Congo Airways vend des billets pour réaliser un bénéfice. Un ménage à Kananga gère son budget pour vivre, épargner et investir pour son propre avenir. L'objectif est l'enrichissement personnel ou la survie économique du groupe.

Figure 3 : Réf. IMG (0101-0696-2168) Schéma comparatif des objectifs financiers public et privé à Matadi

a. Le Port de Matadi (Secteur Public)



① Argent généré par les activités portuaires

② Injection dans le budget national (pas d'enrichissement personnel)

③ Éducation

④ Santé

⑤ Infrastructures

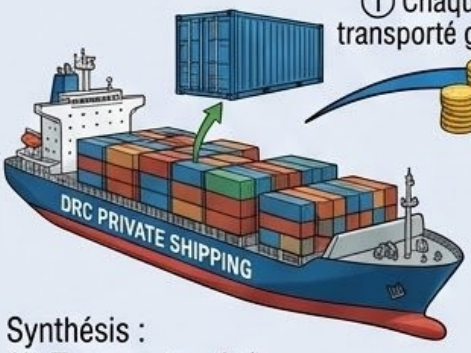
ÉTAT CONGOLAIS
(Gestionnaire, Budget National)

FINANCER DES PROJETS D'INTÉRÊT COLLECTIF SUR TOUTE L'ÉTENDUE DU TERRITOIRE

Outil au service de la nation

Synthésise :
(1) Recettes pour l'État
(2) Financement public
(3) Bénéfices collectifs

b. Un armateur privé (Secteur Privé)



① Chaque conteneur transporté génère un profit

② L'argent lui appartient (Objectif de rentabilité)

Ⓐ Développement entreprise

Ⓑ Payer employés

Ⓒ Augmenter sa fortune personnelle

Synthésis :
(1) Transports privés
(2) Profits personnels
(3) Usage pour croissance et richesse

c. L'interaction des deux logiques

SECTEUR PRIVÉ
(Armateur)
PROFIT
(Finalité)

① **PAIEMENT TAXES ET REDEVANCES PORTUAIRES**

CHARGE POUR L'ARMATEUR, RECETTE POUR L'ÉTAT

SECTEUR PUBLIC
(Port & État)
RECETTE
(Moyen)

FINANCEMENT SERVICES PUBLICS

Synthésis :
La finalité de l'un (profit) devient un moyen pour l'autre (financement des services publics).
L'armateur paie des taxes et redevances (charge pour lui, recette pour l'État).

Figure 3 : Réf. IMG (0101-0696-2168)

Schéma comparatif des objectifs financiers public et privé à Matadi

a. Le Port de Matadi (Secteur Public)

L'argent généré par les activités du port de Matadi est une recette pour l'État congolais. Ces fonds ne visent pas à enrichir les gestionnaires du port. Ils sont injectés dans le budget national pour financer des projets d'intérêt collectif sur toute l'étendue du territoire. Le port est un outil au service de la nation.

b. Un armateur privé (Secteur Privé)

Un entrepreneur qui possède des navires opérant depuis Matadi a un objectif simple : la rentabilité. Chaque conteneur transporté doit générer un profit. Cet argent lui appartient. Il l'utilise pour développer son entreprise, payer ses employés et augmenter sa fortune personnelle.

c. L'interaction des deux logiques

L'armateur privé paie des taxes et des redevances portuaires à l'État. C'est une charge pour lui. Pour l'État, c'est une recette. La finalité de l'un (profit) devient un moyen pour l'autre (financement des services publics).

B. Les Moyens : Contrainte contre Volonté

Ensuite, l'origine des ressources financières diffère radicalement. L'État utilise sa puissance de commandement, sa souveraineté, pour se financer. Il lève l'impôt de manière autoritaire. Un citoyen de Bukavu ne choisit pas de payer ou non sa taxe. C'est une obligation légale, un prélèvement obligatoire.

Les finances privées, elles, reposent sur des relations contractuelles et volontaires. Le client d'une boutique à Goma achète un produit de son plein gré. L'entreprise doit le convaincre par la qualité ou le prix de son offre. Elle ne peut pas le contraindre. La source de revenu est un échange, pas une contrainte.

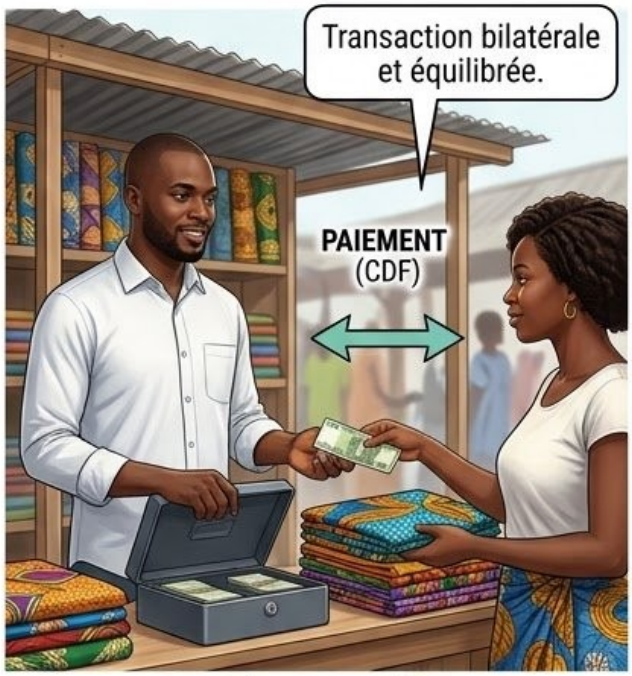
Figure 4 : Réf. IMG (0320-2425-6784)

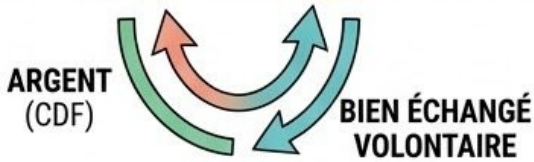
Flux financiers contrastés entre un agent de la DGI et un vendeur

a. L'Agent de la DGI
(Direction Générale des Impôts)



b. Le vendeur au marché
de la Liberté





REVENU DÉPEND DE LA SATISFACTION CLIENTS.

c. La différence de nature

PRÉLÈVEMENT FISCAL : ACTE DE PUISSANCE PUBLIQUE

- Prélèvement sans accord du contribuable.
- Argent pour l'État (Trésor Public).

VENTE : ACTE DE COMMERCE

- Échange sur accord des deux parties.
- Revenu direct pour le vendeur.

Figure 4 : Réf. IMG (0320-2425-6784)

Flux financiers contrastés entre un agent de la DGI et un vendeur

a. L'Agent de la DGI (Direction Générale des Impôts)

L'agent de la DGI représente la puissance publique. Quand il collecte l'impôt sur le revenu auprès d'un salarié, il applique la loi. Le flux financier est unilatéral et coercitif. L'argent va directement dans les caisses du Trésor public sans contrepartie immédiate et directe pour le contribuable.

b. Le vendeur au marché de la Liberté

Un vendeur de pagnes à Kinshasa opère dans une logique commerciale. Une cliente lui donne de l'argent de manière volontaire. En retour, elle reçoit un bien (le pagne). La transaction est bilatérale et équilibrée. Le revenu du vendeur dépend de sa capacité à attirer et satisfaire ses clients.

c. La différence de nature

Le prélèvement fiscal est un acte de puissance publique. Il ne nécessite pas l'accord du contribuable. La vente, au contraire, est un acte de commerce. Elle repose entièrement sur l'accord des deux parties.

■ ■ ■

b. Scénarios et Exercices

Ornella, future hôtesse d'accueil, effectue son stage au Ministère du Plan à Kisangani. Un jour, elle assiste à une réunion entre le Directeur de cabinet et un entrepreneur local. Le Directeur explique comment le budget de la province sera utilisé pour réhabiliter trois écoles primaires, même si le projet n'est "pas rentable". L'entrepreneur, lui, détaille le plan de construction d'un nouvel hôtel de luxe, en insistant sur le "retour sur investissement" attendu en moins de cinq ans. Ornella sourit discrètement. Grâce à son cours, elle comprend parfaitement les deux mondes qui se parlent : celui de l'intérêt général financé par la contrainte et celui de l'intérêt privé financé par le profit espéré.

Exercice 1 : Le budget du Gouvernorat vs. la boutique de Maman Hélène

Énoncé : Le Gouvernorat de la province du Kasaï utilise les recettes de la taxe foncière pour réhabiliter l'école primaire Salongo. Au même moment, Maman Hélène, propriétaire d'un petit restaurant "malewa" à Tshikapa, utilise ses

bénéfices de la semaine pour payer son loyer et acheter un nouveau congélateur. Distinguez les deux opérations financières en justifiant votre réponse.

Résolution pas-à-pas :

1. **Étape 1 : Qualification des opérations** L'opération du Gouvernorat relève des finances publiques. L'opération de Maman Hélène relève des finances privées.
2. **Étape 2 : Analyse de la finalité (l'objectif)** Le Gouvernorat agit pour l'intérêt général : l'éducation des enfants. Il ne cherche aucun profit. Maman Hélène agit pour son intérêt particulier : la survie et la croissance de son commerce, ainsi que la gestion de son ménage.
3. **Étape 3 : Analyse des ressources (l'origine)** Le Gouvernorat utilise des ressources d'origine coercitive : la taxe foncière est un impôt obligatoire. Maman Hélène utilise des ressources d'origine volontaire : l'argent gagné en vendant des repas à des clients qui choisissent de venir chez elle.

Exercice 2 : La DGDA à Kasumbalesa et le transporteur

Énoncé : Un agent de la DGDA (Direction Générale des Douanes et Accises) au poste-frontière de Kasumbalesa perçoit des droits de douane sur un camion de marchandises importées de Zambie. La société de transport propriétaire du camion facture ensuite à son client final le coût du transport, incluant une marge bénéficiaire. Identifiez et classez chaque activité.

Résolution pas-à-pas :

1. **Étape 1 : Classification de l'action de la DGDA** L'action de l'agent de la DGDA est une opération de finances publiques. Il effectue un prélèvement obligatoire (droit de douane) au nom de l'État. La finalité est d'alimenter le budget national.
2. **Étape 2 : Classification de l'action de la société de transport** L'action de la société de transport est une opération de finances privées. Elle vend un service (le transport) dans un cadre contractuel et volontaire. La finalité est de réaliser un profit pour ses actionnaires.